



Grand Observatoire
de l'environnement et de la biodiversité
terrestre et marine du Pacifique Sud

Appel à projets GOPS 2012

www.observatoires-gops.org

L'IRD a souhaité soutenir de nouveau pour 2012 l'activité du GIS GOPS, en allouant une contribution exceptionnelle d'un montant de 100 000 euros. Ces crédits, mis à disposition via un appel à projets, sont destinés à soutenir des actions dans une logique incitative, sous réserve que les autres partenaires, notamment ceux du GOPS, contribuent aux cofinancements de ces actions.

OBJECTIFS :

Financer quelques projets s'inscrivant dans les thèmes du GOPS et portant sur l'observation et le suivi à long terme de l'environnement, des écosystèmes et de la biodiversité, affectés par les changements environnementaux et les pressions anthropiques :

- Les écosystèmes marins, avec une forte composante sur les mangroves, lagons et récifs coralliens;
- Les écosystèmes terrestres, avec une forte composante autour des processus d'adaptation aux sols métallifères, aux processus de différenciation de la flore et de la faune endémiques, et à la dynamique des communautés naturelles insulaires (changements de distribution des espèces en réponse aux changements globaux) ;
- La variabilité et le changement climatiques et leurs conséquences en termes d'évènements extrêmes, de ressources en eau, de modification des conditions environnementales (niveau de la mer, acidification de l'océan, ...);
- Les aléas d'origine tellurique, sismiques (y compris les tsunamis) et volcaniques, et leurs impacts sur les populations et l'environnement (santé, productivité primaire dans l'océan, ...);
- L'impact des activités anthropiques, avec notamment une approche intégrée et comparative de bassins versants soit non, peu ou fortement modifiés par les activités humaines (exploitations minières, pollution, urbanisation, ...) et de leurs avuls lagunaires et récifaux ;
- les relations environnement et santé (maladies infectieuses à vecteurs, éco-toxicologie marine, contaminants, substances naturelles d'intérêt thérapeutique,...) ;
- les représentations, pratiques et politiques de la « nature » (rapports sociétés /environnement passés et actuels ; usages, pratiques, savoirs, normes et modes de gestion relatifs aux ressources naturelles, à l'environnement, à la biodiversité).
- Les approches méthodologiques (indicateurs, protocoles, ...) pour l'évaluation et le suivi de la diversité.



Grand Observatoire de l'environnement et de la biodiversité
terrestre et marine du Pacifique Sud (GIS GOPS)
Centre IRD de Nouméa - B.P. A5 - 98848 Nouméa - Nouvelle-Calédonie

<http://www.observatoire-gops.org/>

CONDITIONS :

- Le projet peut être demandé par un ou plusieurs partenaires (le partenariat inter organismes étant encouragé). Le porteur du projet (désigné le cas échéant parmi les partenaires) doit appartenir à l'un des organismes membres du GIS GOPS. Des partenaires du projet appartenant à un organisme non membre du GIS GOPS sont les bienvenus ; ces partenaires peuvent être français ou étrangers.
- Le projet doit apporter et justifier d'un co-financement (sauf pour l'IRD) d'un montant au moins égal à 50% de la subvention demandée dans le cadre de cet appel à projets GOPS 2012.
- Le co-financement doit être réel et lié à cette nouvelle demande. Il peut s'agir soit de fonctionnement soit d'équipement. La valorisation des salaires n'est pas considérée comme un co-financement éligible.
- Les fonds disponibles via le GOPS doivent être dépensés avant fin 2012.
- Un rapport sur l'engagement des travaux et les dépenses (y compris le co-financement) est à fournir fin 2012.
- Un rapport scientifique final est demandé pour fin 2013.

CRITERES PRIS EN COMPTE POUR L'EVALUATION :

- Projet en accord avec un ou plusieurs thèmes du GOPS.
- Projet susceptible de rapporter à court terme le plus de résultats scientifiques à la fois fondamentaux et concrets qui puissent être portés sans ambiguïté à la notion d'observatoire et au crédit du GOPS.
- Qualité scientifique du projet.
- Clarté sur la mise en œuvre et la valorisation du projet (échancier et livrables).
- Niveau de co-financement. La nature du co-financement doit être clairement explicitée.
- Capacité du projet à se poursuivre et à lever des fonds (poursuite en thèse, rapprochement à un réseau international, initiateur de collaborations, ...).
- Les projets réunissant plusieurs partenaires issus de différents organismes membres du GIS GOPS sont fortement souhaités.
- Les projets portant sur les différentes collectivités françaises et/ou pays de la région sont encouragés.
- Un ordre de grandeur de subvention de 20 000-25 000 euros (hors co-financement) semble raisonnable afin de financer au moins 4 à 5 projets.

RECOMMANDATIONS GENERALES :

- Les engagements et livrables attendus à l'issue des opérations doivent être clairement indiqués dans le projet.
- Conformément à la politique de gestion et de diffusion des données du GOPS, les données produites par les équipes de recherche dans le cadre de ces projets ont vocation à être rapidement partagées et à alimenter les systèmes d'informations régionaux, nationaux ou internationaux. Le partage de toutes les données produites au sein de la communauté GOPS est un minimum.
- Les conditions de propriété, de protection et d'exploitation des résultats sont définies par l'article 6 de la convention constitutive du GOPS.
- Des "Conventions Particulières de recherche" pourront être passées dans le cadre des activités du GIS pour préciser ces accords.

DATES :

- Projet à déposer avant le 15 mai 2012 (24 h, heure de Paris) et à envoyer en fichier .doc ou .pdf à Bernard.Pelletier@ird.fr (Directeur du GIS GOPS) et Patrick.DeDeckker@anu.edu.au (Président du Conseil Scientifique du GIS GOPS).
- Evaluation par le Conseil Scientifique fin mai 2012.
- Décision par le Président du Comité Directeur début juin 2012.